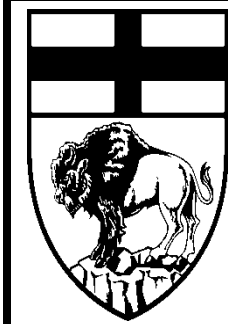


Vendredi 28 novembre 2014



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 7

ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N° 4) — *Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 8) — *Loi sur les agents de conservation/The Conservation Officers Act*

**PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> DRIEDGER

M. BRIESE

M<sup>me</sup> ROWAT

M. GRAYDON

**RAPPORTS DE COMITÉS**

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

**QUESTIONS ORALES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### REPRISE DU DÉBAT (SIXIÈME JOUR)

Sur la motion de M. ALTEMEYER

Que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la quarantième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. PALLISTER

Il est proposé que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle reconnaissent que les Manitobains sont furieux et qu'ils croient que le gouvernement provincial les a trahis;
- b) que des députés du gouvernement ont conclu qu'ils ne pouvaient plus servir ce gouvernement provincial de façon intègre;
- c) que ces mêmes députés du gouvernement ont affirmé ne pas regretter de s'être exprimés honnêtement puisque l'honnêteté et l'intégrité sont des valeurs qui font partie de l'éducation des Manitobains;
- d) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle sont profondément inquiets à l'idée que le gouvernement puisse modifier son ordre de priorités en fonction de ses intérêts politiques plutôt que de tenir compte des priorités et des besoins réels des Manitobains;
- e) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle craignent réellement que le gouvernement tienne davantage à demeurer au pouvoir qu'à servir les intérêts des Manitobains,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. le *ministre* ROBINSON — 17 min)

---

### ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* LEMIEUX

(N<sup>o</sup> 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*  
(amendement [1] — M. SCHULER)

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N° 71) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*  
(amendement [1] — M. le *ministre* KOSTYSHYN)  
(amendements [3] — M. PEDERSEN)

---

## **APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE**

M<sup>me</sup> la *ministre* BRAUN

(N° 69) — *Loi sur la sécurité technique/The Technical Safety Act*

---

## **DEUXIÈME LECTURE**

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est/The Manitoba Floodway and East Side Road Authority Amendment Act*

M. le *ministre* ALLUM

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers)*  
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 6) — *Loi sur le Centre national de recherche pour la vérité et la réconciliation/The National Research Centre for Truth and Reconciliation Act*

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M. le *ministre* DEWAR

(N<sup>o</sup> 9) — *Loi sur les comptables professionnels agréés/The Chartered Professional Accountants Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N<sup>o</sup> 10) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N<sup>o</sup> 201) — *Loi sur le centenaire de l'obtention du droit de vote par les Manitobaines/The Centennial of Manitoba Women's Right to Vote Act*

M<sup>me</sup> STEFANSON

(N<sup>o</sup> 202) — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act*

---

## AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

### PROPOSITION

M. CULLEN — 100<sup>e</sup> anniversaire du régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry

1. Attendu :

que le Princess Patricia's Canadian Light Infantry (PPCLI) a célébré son centième anniversaire le 10 août 2014;

que le PPCLI, dont les membres ont servi le Canada pendant les deux guerres mondiales et la guerre de Corée ainsi qu'en Afghanistan, a été formé en réponse au déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914 et qu'il demeure le dernier régiment des pays du Commonwealth à avoir été fondé grâce à des fonds privés;

que le PPCLI est étroitement lié à l'histoire du Canada, ayant contribué à façonner l'identité du pays grâce aux services rendus et aux sacrifices faits pendant les batailles de Vimy, de Passchendaele et de Frezenberg, pour ne nommer que celles-ci;

que le 2<sup>e</sup> bataillon du PPCLI, qui se trouve actuellement à la Base des Forces canadiennes Shilo est posté presque exclusivement au Manitoba depuis 1920;

que le PPCLI est l'un des régiments les plus réputés des Forces canadiennes et qu'il a participé à tous les conflits majeurs depuis le début de la Première Guerre mondiale;

que 1 866 membres du PPCLI ont donné leur vie au service du Canada;

que les soldats canadiens morts au combat ont sacrifié leur vie pour protéger ceux qui ne peuvent se protéger, pour faire respecter les droits de la personne et pour aider à promouvoir et à encourager la primauté du droit dans des pays qui n'ont jamais connu la démocratie,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse officiellement ceux qui ont servi leur pays en tant que membres du PPCLI et qu'elle célèbre elle aussi le centenaire de ce régiment.

---